EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 18 décembre 2006

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - MIIE MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. PRIBETICH - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET

(pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE

Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Lycée Carnot - Accueil de lycéens tchèques - Demande de subvention - Convention à passer entre la Ville et l'établissement

Monsieur Allaert, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Carnot, renouant avec une tradition instaurée dès 1920 et poursuivie par des liens amicaux pendant plus de quatre-vingt cinq ans, a accueilli, pour l'année scolaire 2006-2007, vingt et un élèves tchèques en classes de seconde, première, terminale et préparatoires aux grandes écoles.

Monsieur le Proviseur sollicite une participation de la Ville pour financer la scolarité de deux d'entre eux ; le montant de cette contribution, destinée à couvrir leurs frais de scolarité, de nourriture, de couverture sociale et d'argent de poche, s'élèverait à 2 591,63 € par élève, soit 5 183,26 € au total.

Compte tenu de l'intérêt de perpétuer cette tradition, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, de bien vouloir :

- 1 décider d'attribuer au lycée Carnot une subvention de 5 183,26 € pour couvrir les frais de séjour et de scolarité de deux élèves tchèques ;
- 2 préciser que cette somme sera versée à l'établissement sur présentation d'une facture ;
- 3 dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2007 ;

- 4 approuver le projet de convention à passer entre la Ville et le lycée Carnot, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 5 m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 6 solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT